

La Chronique Fiscale

Une édition spéciale de la Chronique du FfD



**CIVIL SOCIETY
FINANCING FOR
DEVELOPMENT**
Mechanism

Le mécanisme de la société civile pour le Financement du développement (FfD) est une plateforme ouverte de la société civile qui regroupe plusieurs centaines d'organisations et de réseaux de différentes régions du monde. Le principe directeur du mécanisme de Financement du développement est de veiller à ce que la société civile puisse s'exprimer à travers une voix collective.

UN RÉSUMÉ DE LA PREMIÈRE SEMAINE

C'est dans la boîte ! Après une première semaine de négociations intenses, qui a débuté dans l'atmosphère très humide de New York et s'est terminée par une fête de la société civile en pleine tempête. Regardons de plus près maintenant les progrès accomplis mais aussi le chemin qu'il nous reste à parcourir.

Enfin, une version-zéro. Pour la première fois, les États membres négocient un texte comportant de nombreux articles qui couvrent non seulement les principes et les objectifs, mais aussi les engagements et les éléments clés de gouvernance du nouveau système fiscal international que nous nous efforçons collectivement de construire progressivement. Il s'agit d'une étape importante de ce processus. Pour l'avenir, nous encourageons vivement la tenue de véritables négociations textuelles, menées par les États membres et définissant de manière transparente différentes propositions de texte respectif des pays à inclure dans le projet entre crochets.

Sur le fond, la société civile, munie de sa « check-list », a fait de son mieux pour mettre en avant les éléments essentiels nécessaires dans tous les articles pour remplir le mandat confié par l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous avons vu que des progrès ont été réalisés sur certains articles, que d'intenses débats ont eu lieu sur d'autres, et que certains articles font encore défaut.

Avant toute chose, rappelons à nos lecteurs que nous sommes ici pour concevoir une Convention solide et effective : il nous reste donc encore beaucoup à faire pour étoffer le texte et éviter le...risque d'une convention vide.

En matière de développement durable, nous restons toujours sur notre faim, convaincus que trois lignes ne suffiront jamais à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour faire de la fiscalité internationale un véritable outil pour le développement durable.

Dans le débat sur les particuliers fortunés, nous avons constaté une ambition bienvenue et nous avons déjà pu saluer les débats qui ont eu lieu dans notre Chronique. Continuez sur cette bonne voie!

Dans le même temps, une lacune importante qui n'a pas été comblée concerne les mesures de transparence fiscale telles que la publication de rapports pays par pays et un registre mondial des actifs, qui sont, après tout, la pierre angulaire d'un système fiscal juste, équitable et...transparent.

Sur la répartition équitable des droits d'imposition, qui est sans doute l'un des points les plus importants de ces négociations, nous croyons commencer à voir des signes de progression dans la discussion. Nous espérons néanmoins, chers délégués, que vous comprendrez enfin la nécessité d'un article consacré à une fiscalité équitable des sociétés multinationales, assorti d'un mandat pour des travaux futurs visant à réformer le système fiscal mondial des entreprises. En fin de compte, la taxation unitaire avec répartition par formule est sans doute la seule solution pour sortir du système actuel d'imposition des entreprises, un système injuste et inefficace.

Et enfin, nous avons entamé la discussion tant attendue concernant la relation avec les autres traités et instruments. La situation est claire : nous ne sommes pas là pour coexister avec un système qui a fait la preuve de son échec, ni pour reproduire le fiasco d'instruments qui se sont révélés injustes et inefficaces. Les discussions sur la relation avec les protocoles ont montré à quel point nous continuerons à marcher sur des œufs tant que nous n'aurons pas un texte de Convention-cadre clair, substantiel et ambitieux. Cette semaine sera l'occasion de réaffirmer que le fond du problème ne peut être relégué à des protocoles additionnels, qui fragmentent la gouvernance du système fiscal international que nous essayons de construire.

« ON SAIT OÙ L'ON VA, ON SAIT D'OÙ L'ON VIENT »

Commençons cette nouvelle semaine en rendant hommage au goût musical des plus raffinés de l'éminent délégué du Nigeria, ainsi qu'aux riches trésors culturels de la magnifique île de la Jamaïque. À l'instar de ce dernier, nous souhaitons faire écho aux paroles de Bob Marley qui chante dans « Exodus » : « *on sait où l'on va, on sait d'où l'on vient* »

La meilleure façon de savoir où nous allons est probablement de le graver dans la roche. À cet égard, les traités des Nations unies offrent un magnifique éventail d'outils, notamment un préambule et des objectifs. C'est précisément l'un des éléments importants qui font encore défaut dans les projets actuels, dont nous discuterons au cours des quatre prochains jours.

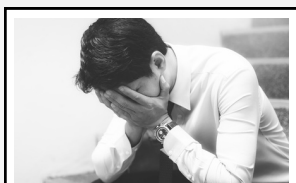
Préambule... ce mot sonnera sans doute familier à la Norvège, qui a exprimé la semaine dernière toute son appréciation quant à l'ajout d'un préambule à la Convention-cadre. Nous avons tenté de trouver la traduction norvégienne des termes « préambule » et « objectifs », mais nous nous sommes heurtés à un obstacle : il fallait choisir entre le bokmål et le nynorsk. Quoi qu'il en soit, la société civile sera aux anges si nous parvenons à inscrire des objectifs et des préambules forts dans les deux protocoles !

Et pourquoi donc ? Les connaisseurs et connaisseuses de l'ONU n'auront pas besoin d'être convaincu.es sur ce point. Mais pour ceux qui les plus novices (après tout, nous sommes tous ici pour apprendre), un préambule permet de replacer le texte dans son contexte global et d'exposer les problèmes à résoudre, donnant ainsi tout son sens à l'orientation que ce texte est censé prendre. Quant à l'orientation elle-même (les objectifs), nul besoin de recourir à de longues analogies maritimes pour vous rappeler que, sans objectifs clairs, notre navire risque de se perdre dans un océan de complexité, incapable de répondre clairement au mandat qui lui nous a été confié. Le préambule et les objectifs nous permettront alors de savoir d'où nous venons et où nous allons – c'est-à-dire vers un système fiscal international juste, équitable, universel, inclusif et efficace au service du développement durable.

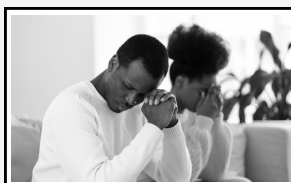
Une telle lacune constituerait évidemment une menace évidente pour la Convention-cadre et ses deux premiers protocoles, que nous attendons et qui, sauf imprévu, devraient être adoptés d'ici fin 2027.

Aussi, chères déléguées, il ne vous reste plus qu'à prendre vos stylos, à vous échauffer les doigts, à appuyer sur le bouton et à vous vous mettre dans la queue pour prendre la parole, afin de réclamer avec ferveur l'inclusion d'une section « Objectifs » et d'une section « Préambule » dans ces deux protocoles. La société civile ne manquera pas de vous le rappeler si vous aviez le moindre doute quant à leur importance.

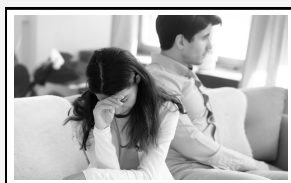
Signes indiquant que vous pourriez souffrir de problèmes d'engagement :



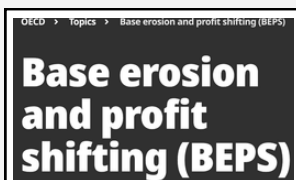
Anxiété liée à la relation



Difficulté à s'ouvrir



Manque de communication adéquate



Focalisation excessive sur les relations passées



Fuite face aux problèmes sérieux



« Peut-on garder une porte de sortie ? »